



**COMMUNE
DE
NASSOGNE**

Tel : 084/22.07.50

FAX : 084/21.48.07

DECISION NOTIFIANT LA RECEVABILITE DE LA DECLARATION

La commune de NASSOGNE décide que la déclaration de classe 3 remise par :

Rue de Harsin, 33 à 6953 AMBLY

en date du 08/01/2018

et concernant l'établissement dénommé ci-dessous

- Dépôt de mazout : maintien en activité d'une citerne mazout enterrée de 3300 L

- Situé : Rue de Harsin, 33 à 6953 AMBLY

est RECEVABLE

Toutefois, conformément à l'AGW du 29 octobre 2012, votre demande a été notifiée au Département Nature et Forêt le 19/02/2018.

La présente décision n'est exécutoire qu'au-delà d'un délai de 30 jours à dater du dépôt de votre déclaration environnementale.

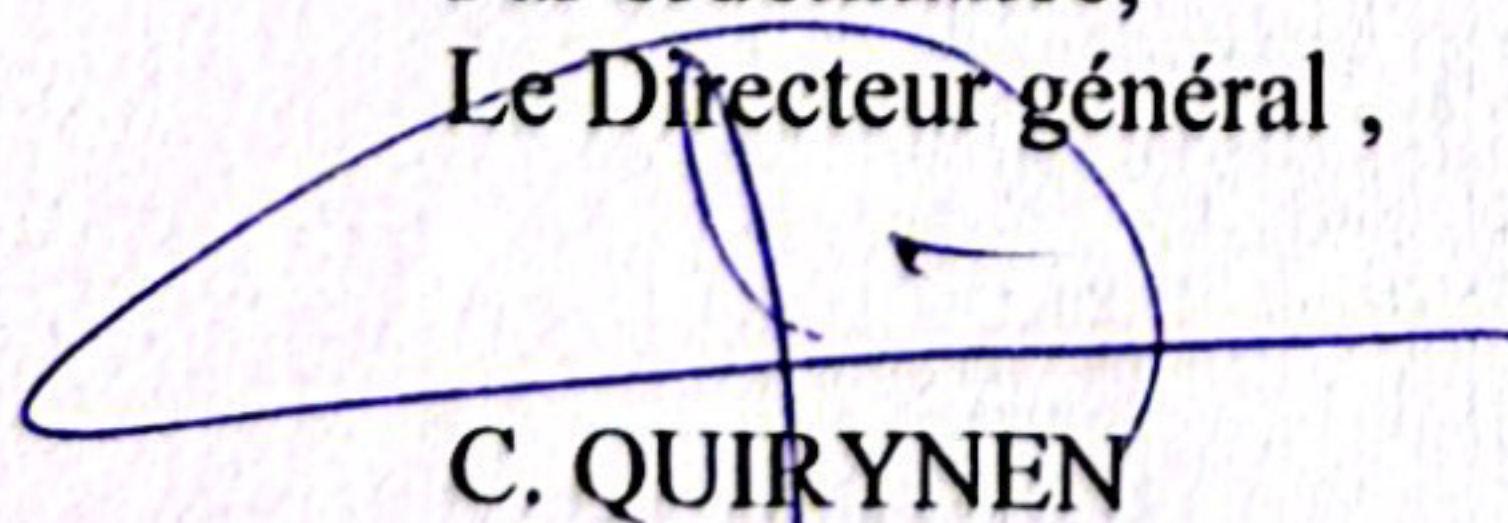
La durée de validité d'une déclaration de classe 3 est de 10 ans.

La notification quant à elle est valable cinq ans à dater de la réception de la décision la déclarant recevable. Le notifiant doit conserver une copie de la notification et les éventuelles conditions particulières imposées sur les lieux de l'activité.

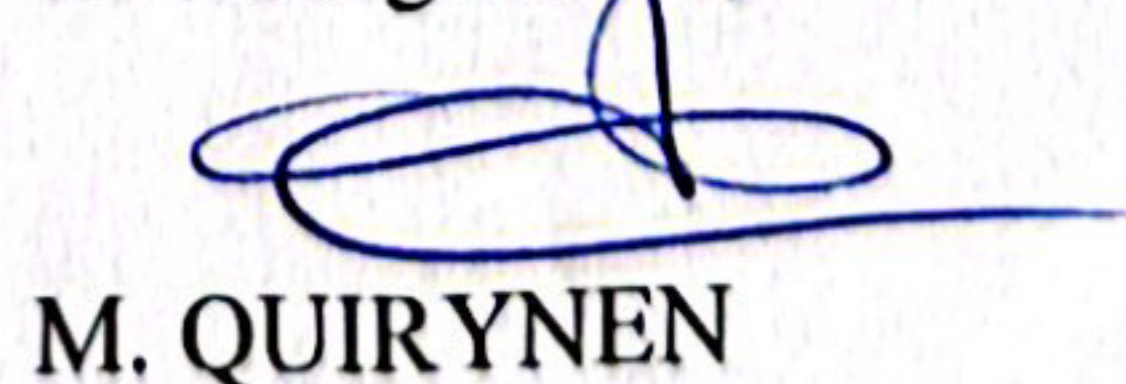
Vous trouverez ci-joint l'arrêté du gouvernement wallon du 17/07/2003 déterminant les conditions intégrales relatives aux dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes.

Nassogne, le 26 février 2018

Par ordonnance,
Le Directeur général ,


C. QUIRYNEN

Le Bourgmestre,


M. QUIRYNEN

Agent traitant : Henquinet N.

☎ 084/22.07.49

Fax : 084/21.48.07

Email : nathalie.henquinet@nassogne.be

Province de Luxembourg



**COMMUNE
DE
NASSOGNE**

Tel : 084/22.07.50

FAX : 084/21.48.07

N/REF : 752.3 (07/18)

Nassogne, le 26 février 2018

Rue de Harsin, 33
6953 AMBLY

Concerne : Maintien en activité d'une citerne mazout enterrée de 3300L, Rue de Harsin, 33 à 6953 AMBLY

Monsieur,

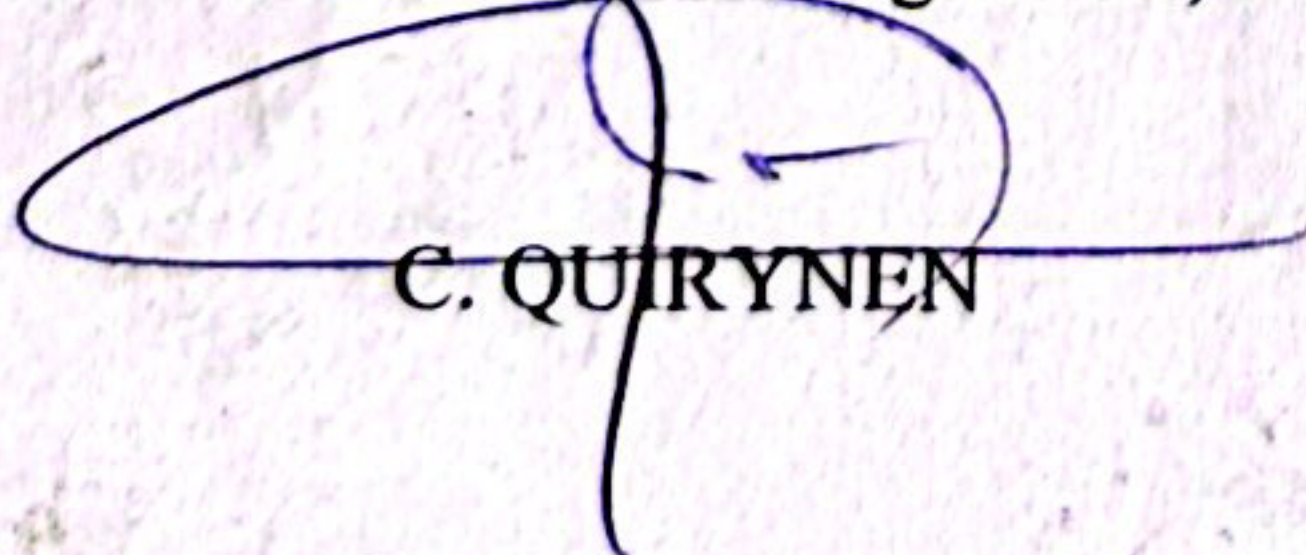
Par la présente, nous vous informons que votre demande pour le maintien en activité d'une citerne mazout de 3300 L a été jugée recevable par la Commune en date du 26/02/2018 et a été transmise au Fonctionnaire Délégué et au Fonctionnaire Technique. Vous trouverez ci-joint la décision de la Commune.

Conformément à l'AGW du 29 octobre 2012, votre demande a été notifiée au Département Nature et Forêt le 19/02/2018.

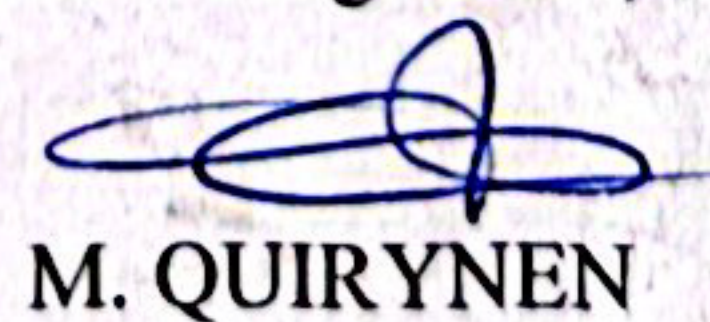
La présente décision n'est exécutoire qu'au-delà d'un délai de 30 jours.

Disponible pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Par ordonnance,
Le Directeur général ,


C. QUIRYNEN

Le Bourgmestre,


M. QUIRYNEN

Agent traitant : HENQUINET N.

☎ 084/22.07.49

Fax : 084/21.48.07

Email : nathalie.henquinet@nassogne.be